

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE*

Délibération n° C-2020-10-07/05

CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : RAPPORT DE CONTRÔLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Le mercredi 7 octobre 2020 à 18 h 50, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle de spectacles du Centre Culturel de la commune de Villeurbanne sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, président.

*Pour l'exercice de cette compétence particulière, « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », seules la Métropole et les 8 communes hors métropole adhérentes à cette compétence prennent part au vote :

Nombre de délégués en exercice :	28
Quorum :	12
Nombre de délégués titulaires présents :	16
Nombre de délégués suppléants présents :	0
Total de délégués présents	16
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	17

PRÉSENTS : Titulaires : Métropole de Lyon : Éric PEREZ, Philippe GUELPA-BONARO, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Corinne SUBAÏ, Véronique GIROMAGNY, Nicolas BARLA, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Pierre-Alain MILLET, Christiane CHARNAY, Jean-Luc da PASSANO, Julien SMATI, Myriam FONTAINE.
Communes : Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Sophie BLACHÈRE (Caluire), Pascal FORMISYN (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), Pierre-Marie LELARD (Collonges-au-Mont-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-d'Or), Thierry MARTIN (Dardilly), Agnès GARDON-CHEMAIN (Ecully), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Maxence GERARDI (La Mulatière), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Thibaut CASTERS (Saint-Fons), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Lanouar SGHAÏER (Vénissieux), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne). **Suppléants :** Marc DUBIEF (Bron), Christophe CABROL (Grigny), Patrick TÜR (Mions), Marc-Antoine MONTOYA (Tassin-la-Demi-Lune).

ABSENT(S) EXCUSÉ(E(S))

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon)
Alain LEGRAS (Corbas)	donne pouvoir à	Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)
Christophe DARCY (Irigny)	donne pouvoir à	Jean-Luc da PASSANO (Métropole de Lyon)
Germain LYONNET (Quincieux)	donne pouvoir à	Gilbert SUCHET (Montanay)
Michel GUINARD (St Cyr au Mt d'Or)	donne pouvoir à	Pierre-Marie LELARD (Collonges au Mt d'Or)
Philippe PERARDEL (St Germain au Mt d'Or)	donne pouvoir à	Éric PEREZ (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Monsieur Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 13/10/2020

Affichage: 14/10/2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-31 sur les contrôles opérés par les autorités concédantes ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLY en vigueur depuis le 28 juin 2006 ;

Vu la synthèse du rapport de contrôle 2018 de la concession pour la distribution publique d'électricité du SIGERLY ;

Considérant que l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire ;

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président ;

Le Comité syndical :

PREND ACTE des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLY pour l'année 2018 ;

ADOpte la liste des demandes de l'autorité concédante, dont seront saisis le distributeur et le fournisseur.

Nombre de délégués présents :	17 (59 voix)
<i>Nombre de délégués avec 4 voix :</i>	<i>14 (dont 1 pouvoir)</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>3</i>

Nombre de suffrages exprimés :	15 (54 voix)
Nombre d'abstention :	2 (5 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés

Pour :	15 (54 voix)
Contre :	0 (0 voix)
Abstention(s) :	2 (5 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.